

**Arrêté relatif à la composition de la section disciplinaire du conseil académique
de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des usagers**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L.811-5 et R.811-11 à R.811-42,
Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3 du 18 octobre 2013
portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne,
Vu les statuts de l'Université Bordeaux Montaigne,
Considérant les résultats des élections des membres de la section disciplinaire compétentes à l'égard des usagers,
organisées au sein du conseil académique en sa séance du 27 juin 2024,
Considérant les résultats de l'élection du président et des deux vice-présidents de la section disciplinaire compétentes à
l'égard des usagers en date du 27 juin 2024,*

ARRÊTE

ARTICLE 1:

La section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des usagers est composée comme suit :

Collèges représentés au sein de la section disciplinaire	Membres par collège
<u>Collège 1°</u> (professeurs des universités ou personnels assimilés) <p align="right"><i>2 sièges féminins</i></p> <p align="right"><i>2 sièges masculins</i></p>	<p>CROCE Cécile LAHAYE Christelle</p> <p>COIGNARD Tristan DEVILLERS Olivier</p>
<u>Collège 2°</u> (maîtres de conférences ou personnels assimilés) <p align="right"><i>2 sièges féminins</i></p> <p align="right"><i>2 sièges masculins</i></p>	<p>PETIT Mélanie ROUMIER Julia</p> <p>MOISSET Jean-Pierre MULLER Guillaume</p>
<u>Collège 3°</u> (usagers) <p align="right"><i>4 sièges féminins</i></p> <p align="right"><i>4 sièges masculins</i></p>	<p>FABRE Claire LHERMITTE Lou Anne SCHALLER Louise TOMASELLO Moïra</p> <p>ARANCIBIA Guillaume BARROS Alexandre CADET Emmanuel FERNANDEZ Andréa</p>

ARTICLE 2:

Sont élus à la présidence de la section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des usagers les membres suivants :

- *présidente de la section* : ROUMIER Julia ;
- *vice-présidente n°1 de la section* : LAHAYE Christelle ;
- *vice-président n°2 de la section* : MOISSET Jean-Pierre ,

ARTICLE 3:

Le présent arrêté est soumis à publication, par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université.

ARTICLE 4:

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 27 juin 2024.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alexandre PÉRAUD'.

Alexandre PÉRAUD.